

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Saisie de 253,12 kg d'herbe de cannabis et 16,02 kg de résine de cannabis par la brigade d'Hendaye : le textile était remplacé par la drogue !**

Bayonne, le 19 janvier 2026



**Le 15 janvier, les agents de la brigade d'Hendaye ont saisi au péage de Biriou 253,12 kg d'herbe de cannabis et 16,02 kg de résine de cannabis. La valeur de la marchandise est estimée à plus de 2,7 millions d'euros sur le marché illicite de la revente au détail des stupéfiants.**

Le 15 janvier, les agents de la brigade d'Hendaye procèdent au contrôle d'un poids lourd transportant 250 kg de textile entre l'Espagne et l'Allemagne.

Dès l'ouverture des portes de la remorque, une forte odeur de cannabis se dégage. Les agents constatent l'absence du textile à l'intérieur du moyen de transport. En revanche, ils découvrent trois palettes de cartons contenant au total 253,12 kg d'herbe de cannabis et 16,02 kg de résine de cannabis.

Le mis en cause a été jugé en comparution immédiate devant le tribunal judiciaire de Bayonne le 19 janvier 2026 pour une réputation d'importation en contrebande de cannabis. Reconnu coupable, il a été condamné notamment à une peine de 3 ans d'emprisonnement avec mandat de dépôt à l'audience, une interdiction du territoire français pendant 10 ans et au paiement d'une amende douanière de 475 000 euros.

Après une année 2025 marquée par des saisies exceptionnelles de cocaïne (saisie de 772,68 kg par la brigade d'Hendaye le 21 septembre par exemple) et de cannabis (saisie de 1,422 tonne de cannabis par la brigade d'Hendaye le 10 mars) dans la région, il s'agit de la première saisie d'ampleur de stupéfiants en 2026 pour la douane de Nouvelle-Aquitaine.

En 2024, la douane française a saisi 66,11 tonnes de cannabis.

Contact presse : Vivien BENDRISS, chef du pôle action économique de la direction régionale des douanes de Bayonne, [vivien.bendriss@douane.finances.gouv.fr](mailto:vivien.bendriss@douane.finances.gouv.fr), 09 70 27 58 53